

Bordereau de signature

045/CA Dépenses d'investissement 2017



Signataire	Date	Annotation
alma blazevic, <i>SADM</i>	18/10/2016	 Visa
christophe dulaud, <i>Directeur</i>	19/10/2016	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	19/10/2016	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par Certigna ID PRIS** Pro, valide du 19 déc. 2014 à 06:00 au 18 déc. 2017 à 06:00.
alma blazevic, <i>SADM</i>	19/10/2016	 Transmis
<i>SADM</i>		 Visa
<i>SADM</i>		 Archivé
 Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-10-19)		

Dossier de type : ACTES // Délibérations CA

Propriétés spécifiques : • Date de publication : mercredi 19 octobre 2016 (2016-10-19)

Acquitté en PREFECTURE le 19/10/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize et le quatorze du mois d'octobre, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

Mme Astrid JEFFRAULT, directrice de cabinet du Préfet,
Lieutenant colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,
M. Vincent LELONG, payeur départemental,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation.

Présents :

Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, Jacques THOUROUDE, Jean-Michel BOUAT, Marc COUSINIE.
Mmes Isabelle ESPINOSA (suppléante de M. André FABRE), Éva GERAUD, Sylvie BIBAL-DIOGO, Nathalie BORGHESE, Michèle VINCENT, Dominique RONDI-SARRAT (suppléante de M. Philippe GONZALEZ), Marie-Dominique PESTRE-SURLES, Martine COURVEILLE.

Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, CNE Guillaume SOULARD (suppléant de CNE Jean-Jacques DARGET), SCH Julien DURAND, CNE Mohamed BOURAHLA.

Absents excusés :

MM.Éric GUILLAUMIN, Bernard MIRAMOND, médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER, CNE Jean-Marc RAYNAL, CPL Julien ESTIVALS.
Mmes Florence BELOU, Françoise BARDOU.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 14/ pouvoirs : 0/ votants : 14.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 7 / présents : 4.

Date de la convocation : 3 octobre 2016.

~~~~~  
**RAPPORT N°045/CA - 10/16**

**OBJET : Dépenses d'investissement**

Considérant d'une part, l'article L.1612-1 du CGCT selon lequel jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ; cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Considérant d'autre part, que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, l'exécutif peut liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture ou de modification de l'autorisation de programme.

| AFFECTATION (hors A.P./C.P.)              | CREDITS OUVERTS<br>AU BUDGET 2016 | PROPOSITION<br>OUVERTURE DE<br>CREDITS |
|-------------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------|
| CHAPITRE 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 160 200,00 €                      | 40 050,00 €                            |
| CHAPITRE 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES   | 1 650 148,00 €                    | 412 000,00 €                           |
| CHAPITRE 23 TRAVAUX EN COURS              | 3 904 961,00 €                    | 976 240,00 €                           |

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement éventuels en 2017 pour les montants et affectations précisés ci-dessus.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,  
Michel BENOIT

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

Date de publication : 19/10/2016

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

***Acquitté en PREFECTURE le 19/10/2016***